

Conférence de presse du 25 mars 2014

Seul le texte prononcé fait foi

Des rentes sûres grâce à une vision d'ensemble fixant des priorités claires et des portions raisonnables – Non à un paquet global surchargé

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Lundi prochain, la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 va prendre fin. Ce projet est l'un des tout grands défis de politique sociale de ces prochaines années. Il est au centre de l'économie en général et de la politique patronale en particulier. Confronté à une société vieillissante, le système suisse de prévoyance vieillesse qui a fait ses preuves doit être armé pour l'avenir et financièrement sécurisé à moyen terme. Face à cette tâche immense, l'Union patronale suisse assume ses responsabilités au nom de l'économie et vous présente aujourd'hui, en collaboration avec *economiesuisse*, la proposition de solution de l'économie suisse. Toutes les plus ou moins grandes associations de branches, de nombreuses associations du commerce et de l'industrie ainsi que diverses grandes entreprises de renom soutiennent notre proposition constructive, même si elle est susceptible d'entraîner des sacrifices fiscaux. Toutefois, l'économie ne pourra maintenir sa position qu'aussi longtemps que nous disposerons dans notre pays de conditions-cadre saines garantissant une croissance durable. Cette gigantesque réforme fait aussi appel au sens de la mesure et à l'ouverture au compromis de la part des syndicats et des milieux politiques.

Lacune de financement dans l'AVS

Aussi bien le premier que le deuxième pilier du système suisse de prévoyance vieillesse remontent au siècle précédent. A l'époque, les conditions sociales étaient très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui: en 1948, année de création de l'AVS, l'espérance de vie des hommes de 65 ans était de 12 ans et celle des femmes de 14 ans. Les chiffres correspondants pour 2013 ont atteint respectivement plus de 19 et 22 ans. Selon les calculs effectués par l'Office fédéral des assurances sociales, ces changements de conditions nécessitent des recettes supplémentaires ou des économies comprises d'environ 9 milliards de francs si l'on veut qu'en 2030, l'AVS puisse présenter un budget équilibré. Pour combler cette lacune uniquement par des recettes supplémentaires, il faudrait prélever jusqu'à 2,7 pour cent des salaires ou majorer de 3,4 points la TVA. A défaut de recettes supplémentaires, les assurés de 2030 devraient travailler entre 2 et 4,4 ans de plus pour obtenir la même rente.

Le oui à l'initiative sur l'immigration de masse ou la perspective d'une immigration plus faible risque bien d'obérer l'évolution financière future de l'AVS. Car les résultats de ces dernières années montrent que l'immigration a exercé une énorme influence sur les comptes de l'AVS: les immigrants qualifiés sont des contributeurs nets; ils paient plus de contributions au premier pilier que les montants pris en compte pour assurer leurs futures rentes. En 2010, les ressortissants des pays de l'UE-27/AELE ont financé 22 pour cent des cotisations d'AVS, mais n'en ont retiré que 15 pour cent sous forme de prestations, prestations complémentaires incluses. Si l'initiative est mise en œuvre conformément au texte, c'est-à-dire compte tenu des intérêts de l'économie, les projections de l'Office fédéral devraient être encore relativement fiables: un défaut de financement dans l'AVS de l'ordre de 9 milliards de francs environ, pour une immigration moyenne nette de 40 000 personnes par an. En cas d'immigration nette fortement réduite, supérieure de peu à 10 000 personnes, comme envisagé dans l'initiative *Ecopop*, le trou financier de l'AVS serait porté facilement à quelque 20 milliards de francs en 2030. Les effets sur l'AVS et par conséquent sur tous les rentiers actuels et futurs seraient dévastateurs. Il s'agit donc de veiller à la santé de notre prévoyance vieillesse et de s'attaquer résolument, dès maintenant, à ce grand défi.

Le taux de conversion minimal appliqué dans le deuxième pilier n'est plus d'actualité

Le deuxième pilier est lui aussi concerné par l'évolution démographique: l'espérance de vie accrue a pour conséquence que le capital accumulé doit être suffisant pour une période plus longue. En outre, la prévoyance vieillesse formée dans un système de capitalisation subit depuis longtemps, avec la tendance à la baisse des rendements, une charge supplémentaire. C'est pourquoi le taux de conversion minimal actuel est trop élevé pour les rentes futures. Comme il ressort régulièrement de nombre d'évaluations de différentes organisations, la situation financière de nombreuses institutions de prévoyance est toujours insatisfaisante. Selon le Moniteur des caisses de pension Swisscanto par exemple, la situation de financement s'est certes légèrement améliorée au 4^e trimestre 2013. Au 31 décembre 2013, encore 37 pour cent des caisses de droit public à capitalisation complète et environ 4 pour cent des caisses de droit privé étaient en découvert. Rares sont en outre les caisses qui disposent de suffisamment de réserves de fluctuations de valeurs pour surmonter sans dommages d'éventuelles futures tempêtes. On n'échappera donc pas à une rapide diminution du taux de conversion minimal de la LPP qu'il s'agit de ramener à un niveau supportable. Cela en combinaison avec différentes mesures de compensation destinées à maintenir l'objectif de prestations de la LPP obligatoire.

L'objectif: maintenir le niveau des prestations

Les milieux économiques acceptent le défi et s'engagent, malgré une situation de départ difficile, à préserver les rentes de la prévoyance vieillesse. Ils disent oui à des recettes supplémentaires acceptables, pour prévenir un démantèlement des prestations. Mais tel que l'a présenté le Conseil fédéral, le train de mesures est largement surchargé, trop coûteux et n'est supportable ni pour le citoyen individuel, ni pour l'économie. Il doit donc être remanié dans le sens d'un fractionnement et d'une priorisation des diverses mesures. Se réserver dès maintenant la possibilité d'une hausse de TVA, par exemple, comme le prévoit le Conseil fédéral à hauteur de 2 pour-cent, n'obtiendrait pas le soutien du peuple. Pour un couple de rentiers percevant 4700 francs de rentes, cette seule mesure se traduirait par des coûts de 65 francs par mois. Le Conseil fédéral se décrédibilise lorsqu'il enterre l'objectif qu'il se fixe lui-même, à savoir le maintien du niveau des prestations. Ainsi, non seulement il propose la suppression des rentes de veuves, mais il entend aussi, par l'adoption d'une règle de stabilisation des rentes, s'attaquer véritablement au portemonnaie des rentiers. Il pense qu'ils peuvent absorber une perte de 5 pour cent sur leurs rentes en l'espace de quelques années. Dans l'exemple de notre couple de rentiers, la perte de pouvoir d'achat supplémentaire atteindrait 175 francs. C'est pourquoi nous prions instamment le Conseil fédéral de ne pas jeter de la poudre aux yeux de la population, mais de lui présenter la vérité sans fard et de lui montrer par là qu'il est sérieux. Cela implique d'accepter l'idée qu'en tant que membres d'une société vieillissante, nous devons tous, avec le temps et suivant les besoins de financement, travailler plus longtemps. Heinz Karrer va encore s'exprimer à ce sujet. Je vais lui laisser la parole. Ensuite, c'est Roland Müller qui présentera le remaniement du paquet global du Conseil fédéral sous la forme d'une vision d'ensemble fixant des priorités claires et des portions raisonnables.

Permettez-moi en conclusion de souligner ceci: Ce sont les partenaires sociaux, salariés et employeurs, qui portent l'essentiel des assurances sociales. C'est pourquoi nous attendons dans cette réforme un dialogue constructif et axé sur des solutions négociées entre les partenaires sociaux. Engageons-nous ensemble pour la sécurité des rentes, dans l'intérêt de l'individu et de l'économie. Il appartient d'abord au Conseil fédéral de prendre au sérieux le résultat de la procédure de consultation qui se dessine et de remanier le paquet global de telle manière qu'une vision d'ensemble intelligente offre une véritable chance à des solutions viables. S'il ne le fait pas, les milieux économiques feraient bien de s'écarter totalement de cette approche prometteuse en soi et de se concentrer sur la réalisation par étapes de mesures indispensables.